

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Je soussigné, **Monsieur Claude HÉGO**, Président du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (S.M.T.D.),

Vu l'article L2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Comité Syndical en date du 29 juillet 2020 portant attribution au Président du SMTD de délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés en procédure adaptée,

Vu la consultation passée par Procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique pour une mission de contrôle périodique, visite périodique, d'appréciation et d'inspection détaillée des ouvrages d'art pont d'Esquerchin, pont de Lille, et Pont de Sin-le-Noble,

Vu l'envoi d'un dossier de consultation à trois sociétés, le 14 Novembre 2024, avec une date de remise des offres fixée au 12 Décembre 2024 à 16 heures,

Vu l'analyse des trois offres reçues effectuée par le pôle travaux du SMTD, au regard des critères de jugement fixés dans les documents de la consultation,

DECIDE d'attribuer, le marché pour un montant de 37 680.00 € TTC, à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir, la société Rincent Investigations – 4 bis, rue du Bois Briard – 91080 COURCOURONNES

Fait à Guesnain, le 13 01 2025

Pour le Président et par délégation,

La Vice-présidente,

Claudine PARNETZKI

Envoyé et reçu en préfecture le 07.02.2025

Publié sur le site le 10.02.2025

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20250113-ARRETE_2025_05-AI